



Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation,...).

Profil du jeune :

Critères d'âge :

- **âgé de 16 à 25 ans** et de 16 à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap.

Et critères géographiques :

- résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Ou critères sociaux :

- jeunes sans soutien familial,
- bénéficiaires de la Garantie Jeunes,
- résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs,
- jeunes en Ecole de la 2^e Chance ou Epide,
- jeunes mineurs bénéficiant d'un suivi PJJ,
- bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur
- réfugiés

Ou critères de niveau de formation:

- Jeunes en situation de décrochage scolaire
- Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel

Ou critères de niveau de parcours sportif:

- Jeunes inscrits en liste Sportifs de Haut Niveau

Ou critères de difficultés d'insertion particulières (dans la limite de 5% du nombre d'entrants):

- Jeunes n'entrant pas dans les critères d'éligibilité fixés ci-dessus (à l'exception du critère d'âge), dont le projet professionnel est avéré, et dont le parcours ne pourrait être concrétisé sans le concours du dispositif SESAME

Positionnement :

- Evaluation des pré-requis
- Cadrage du parcours de formation

Pré-qualifications :

- PSC1
- BAFA/BAFD
- BNSSA
- Diplômes Fédéraux Sportifs
- CQP (Certificat de qualification professionnelle)

Qualifications :

- CQP (Certificat de qualification professionnelle)
- CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- BPJEPS animation/sport (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- DEJEPS (Diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport)

Un financement à hauteur de 2 000€ pourra être mobilisé pour la réalisation du parcours

Types de contrats de travail :

Les employeurs du secteur associatif ou public peuvent avoir recours à un contrat aidé:

- Parcours Emploi Compétence (PEC)
- contrat d'apprentissage
- CDD ou CDI

Un travail en partenariat :

De nombreux acteurs peuvent intervenir dans SESAME :

- Les services du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRAJES, SDJES, CREPS)
- Les associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire
- Les collectivités territoriales
- Le service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales...)

Ces partenaires agissent ensemble pour :

- repérer les emplois potentiels
- repérer les jeunes
- organiser l'offre de pré-qualification et de formation en relation avec le positionnement du jeune
- financer le parcours de formation du jeune
- assurer le suivi des jeunes : nécessité d'identifier un référent dans la structure d'accueil du jeune qu'il soit en emploi ou non au début du parcours

Pour plus de renseignements, contactez :

Gaël DOSIERE, référent départemental du dispositif « SESAME » à la DSDEN 13 / SDJES 13

Mail : gael.dosiere@ac-aix-marseille.fr

Tél : 04 86 94 70 09